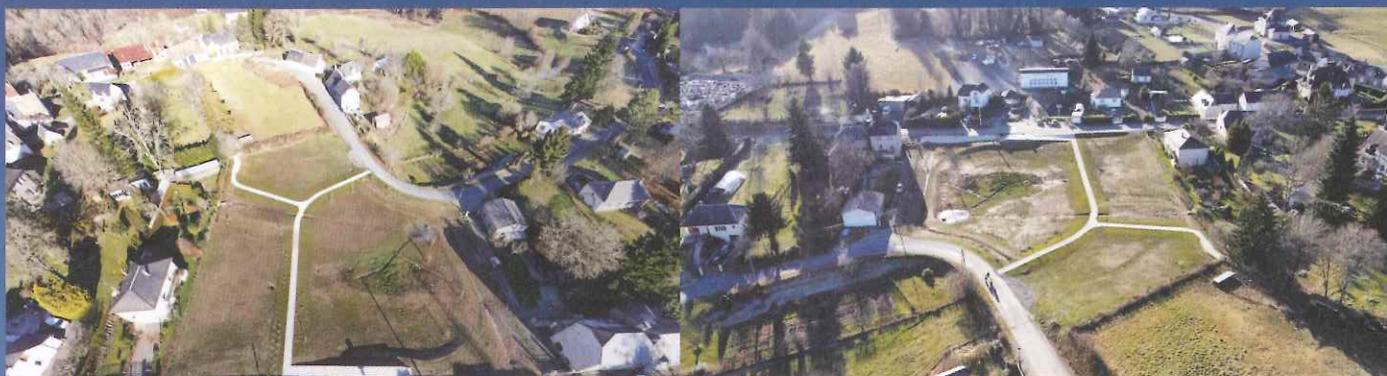




CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

www.champagnac-la-noaille.fr

mairie@champagnaclanoaille.fr



BULLETIN MUNICIPAL N°16 • Janvier 2022



ÉDITO

Je vous souhaite une bonne année 2022, que l'on puisse se retrouver pour de bons moments conviviaux, sans masques et sans contraintes, comme avant, je vous souhaite une bonne santé, de la joie de la réussite, des belles rencontres. Que cette année soit pleine de bienveillance, de générosité et de solidarité.

Pour la deuxième année consécutive nous n'avons pas eu le plaisir de nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux, pas plus que nous n'avons pu le faire pour l'arbre de Noël des enfants, ces moments de retrouvailles, d'échanges, de convivialité nous manquent à tous. Malgré tout, le repas communal que nous avons eu la chance de partager fut un très bon moment.

Il y a un an quand j'écrivais cet édito j'étais très optimiste, un vaccin venait d'arriver je pensais qu'il mettrait fin à tous ces problèmes et que rapidement nous allions sortir de la pandémie, aujourd'hui je n'ose plus m'avancer et même si le vaccin a été bénéfique et a évité de nombreux décès, la maladie n'est pas éradiquée. J'ai toutefois confiance et j'espère que cette année qui commence sera pleine de bonnes nouvelles malgré cette cinquième vague que nous subissons.

Quoiqu'il en soit la vaccination a joué largement son rôle si l'on sait que sur dix lits occupés à l'hôpital par des malades du covid, neuf le sont par des non vaccinés.

IL EST NÉCESSAIRE DE SE FAIRE VACCINER.

En ce qui concerne les aménagements prévus en 2021, ils ont été eux aussi perturbés par le covid ; les travaux du parc public ont commencé avec beaucoup de retard au mois de septembre et si le lot « terrassements et VRD » est quasiment terminé les plantations, elles, ont été interrompues en raison des intempéries et seront complétées au mois de mars prochain.

Les travaux de voirie inscrits au budget ont quant à eux été effectués normalement dans les délais, à La Vialatte, Sévezergue et sur la piste des deux pins.

Les travaux d'interconnexion réalisés par le syndicat des eaux des deux vallées sont maintenant terminés, le bourg et la plupart des villages sont désormais alimentés en eau potable par la station de pompage de Feix et l'usine de traitement de Clergoux.

2022 verra la construction du hangar communal et l'aménagement dans l'atelier existant d'un espace vestiaires, sanitaires, bureau pour les employés municipaux.

Le diagnostic énergétique et l'étude des travaux à réaliser dans l'appartement de la mairie seront également lancés en ce début d'année pour une réalisation au premier trimestre 2023.

À toute chose malheur est bon ; ainsi le COVID a favorisé la location des trois gîtes ruraux de la commune avec 54 semaines louées en 2021 et un chiffre d'affaires record.

Cette année 2022 sera marquée par les élections présidentielles les 10 et 24 avril et par les législatives les 12 et 19 juin, si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales vous pouvez encore le faire jusqu'au 4 mars pour les présidentielles et jusqu'au 6 mai pour les législatives.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin municipal N°16 qui existe comme tous les précédents surtout grâce au travail de Pascale Marchand, je l'en remercie chaleureusement ainsi que tous les autres contributeurs.

Jean-Pierre VALADOUR

À tous très bonne année 2022.



PETITE PENSÉE POSITIVE

« Nous avons le choix de cultiver les graines du désespoir ou les graines du bonheur ».
(Robert COUDRAY - poète ferrailleur)

À LA CROISÉE DES CHEMINS

Au croisement des routes de La Vialatte et de Nussannes-Chabrière, vous pouvez découvrir cette belle croix en pierre installée à l'initiative de Mme Pranchère et de sa famille. Un grand merci pour leurs efforts pour l'entretien du patrimoine.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

103^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918

Extrait du discours de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants :

« ...Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure. Ils nous rappellent la fraternité d'armes. La même fraternité unit toutes les filles et tous les fils de France qui œuvrent aujourd'hui à la défense de notre pays et qui mènent notre inlassable combat pour la liberté. La même fraternité mémorielle qui, chaque 11 novembre, nous réunit pour honorer les combattant.e.s de tous les conflits, pour rendre hommage à celles et ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême. La nation salue la mémoire des soldats morts pour la France en 2021... »



NOËL À CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

Samedi 27 novembre, les aînés ont enfin pu se réunir pour le traditionnel repas de Noël offert par la commune. Chacun a eu plaisir à se retrouver, 45 repas ont été servis par le restaurant L'Entracte à Gare de Corrèze. Une belle journée amicale.

Vendredi 3 décembre, les champagnacoises et champagnacois de plus de 80 ans dans l'incapacité de se déplacer au repas ont reçu la visite de conseillères municipales pour la distribution du traditionnel colis de douceurs. (8 personnes à domicile et une personne en maison de retraite).

Dimanche 19 décembre, l'épidémie de Covid ayant sévi auprès des enfants, il n'a pas été possible de maintenir l'arbre de Noël. Les lutins du Père Noël ont fait la distribution des cadeaux et bonbons au domicile des enfants. 21 enfants de 0 à 10 ans étaient concernés.

L'animation prévue avec la troupe « L'escargot dans les orties » sera reprogrammée dès que possible.



Les services publics près de chez vous



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA POSTE

5 ROUTE DES DILIGENCES
19320 **MARCILLAC LA CROISILLE**

05 44 40 78 95

marcillac-la-croisille@france-services.gouv.fr

Le saviez-vous ?

L'Etat, désireux d'offrir un accès aux services publics à toute la population, a pris la décision de mettre en place des espaces **France Services** dont certains sont portés par La Poste.

Ainsi le 1^{er} avril 2021 la Maison de Services Au Public de Marcillac-la-Croisille a été labellisée **France Services**.

Qu'est-ce que cela change ?

- Un point numérique en libre accès (internet, imprimante, scanner...)
- Un agent entièrement dédié **France Services** pour vous accompagner
- Un espace de confidentialité

Quels services publics ?

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Assurance maladie (CPAM)
- DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)
- Assurance retraite (CARSAT)
- Ministère de la Justice
- Ministère de l'Intérieur
(Permis de conduire, Cartes grises, Pièces d'identité...)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Pôle Emploi
- La Poste

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
09h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00
Mercredi
9h00 - 12h00 sur rendez-vous

Conseil municipal

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2021

1 • Nouvelles tarifications pour les gîtes.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de revoir le tarif de location des gîtes, pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

À compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Basse saison :	255,00 €
- Moyenne Saison :	310,00 €
- Haute saison :	380,00 €
- Très haute saison :	420,00 €
- Week-end 2 nuits :	190,00 €
- Week-end 3 nuits :	190,00 €

2 • Convention avec le CCS d'Egletons pour l'utilisation de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec le CCS d'Egletons pour l'utilisation de la salle des fêtes les mercredis de 17 à 18h30 afin d'y pratiquer une activité de danse Hip-Hop.

Le conseil municipal accepte cette convention.

3 • Délibération de mise en créances douteuses.

Toutes communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux (art. R 2321-2 du CGCT) :

- La provision pour contentieux : « dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier couru. »
- La provision dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce : s'applique aux garanties d'emprunts, aux prêts et créances, avances de trésorerie ou participations en capital à un organisme faisant l'objet d'une telle procédure.
- La provision pour recouvrement des recettes sur comptes de tiers : une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable public, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence énoncé dans l'instruction M14, la commune peut également décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire.

Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Les provisions pour risques ci-dessous sont inscrites aux budgets respectifs.

Au compte 6817 : Dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants.

La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Pour 2021, le risque est estimé à environ 60,00 € pour le budget principal M14 et à 176,00 € pour le budget assainissement M49.

4 • Délibération pour la subvention du syndicat de l'étang Prévôt.

Monsieur le maire rappelle les statuts du syndicat Intercommunal de l'étang Prévôt validé en préfecture le 31 mars 2017.

Il propose afin d'assurer le bon fonctionnement du syndicat de verser une participation annuelle de 2 500 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le versement annuel d'une somme de 2 500 € qui sera inscrite au compte 6554.

5 • Modifications des commissions.

En raison de la démission de Madame Séverine DE SOUSA il a été procédé à la modification des commissions comme suit :

➤ COMMISSION DES TRAVAUX :

Titulaires : Serge NALDO, Pascale MARCHAND, Bernadette TAUTOU.

Suppléants : Michel BONAVIDACOLA, Hervé LEYMARIE, Gérard MANOUX.

➤ SYNDICAT ÉTANG PRÉVÔT :

Titulaires : Gérard MANOUX, Jacqueline BUISSON, Michel BONAVIDACOLA.

Suppléants : Pascale MARCHAND, Serge NALDO.

6 • Adoption du RQPS assainissement 2019.

Monsieur le maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation du rapport 2019, le conseil municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Champagnac la Noaille.

7 • Adoption du RQPS assainissement 2020.

Monsieur le maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation du rapport 2020, le conseil municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Champagnac la Noaille.

8 • RQPS du service SPANC pour l'année 2019

Monsieur le maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation du rapport 2019, le conseil municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

9 • RQPS du service SPANC pour l'année 2020

Monsieur le maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation du rapport 2020, le conseil municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

10 • Vente d'un terrain communal (ancien stade).

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans la séance du 20 décembre 1987, il a été décidé d'acheter un terrain, pour en faire un terrain de sport devant Maître Dubois, Notaire à Tulle pour la somme de 18 000 francs.

Il s'agit de la parcelle C 5, situé à Lallé et d'une surface de 1 ha 00 a21 ca, loué à Monsieur Mirat qui exploite ce terrain et qui va prendre sa retraite.

En conséquence, monsieur le maire propose au conseil de le mettre en vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à six voix pour et quatre voix contre :

- Décide la vente du terrain
- Fixe le prix de vente à 0.25 € le m²,
- Donne tous pouvoirs et signature à M. le maire pour la vente de ce terrain.

11 • Ventes de pierres provenant du chantier du parc public (zone humide)

Monsieur le maire propose au conseil municipal de vendre des pierres de maçonnerie appartenant à la commune, il l'informe qu'il y a des demandes d'achat pour ces pierres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant d'une part que ces pierres ne sont d'aucune utilité pour la commune et d'autre part que des personnes sont intéressées par ces pierres :

- Accepte cette proposition,
- Fixe le prix de vente à 40 € le m³

12 • Approbation du Contrat de Solidarité Communale - CSC - 2021-2023

M. le maire présente au conseil municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2021-2023.

La contractualisation 2021-2023 : un double enjeu pour la relance économique et la transition écologique

Dès l'automne 2020, le département a engagé la concertation avec les élus pour préparer la nouvelle contractualisation 2021-2023. Avec le ralentissement économique lié à la crise sanitaire, cette dernière s'inscrit pleinement dans l'objectif départemental de relance et de soutien à l'investissement local.

Par ailleurs, le département a souhaité profiter de ce programme pluriannuel pour accélérer la transition écologique et notamment les actions de rénovation énergétique, faisant ainsi écho à l'intérêt des corréziens pour la part environnementale apportée aux politiques publiques.

48 millions d'euros pour les aides aux collectivités 2021-2023

Le département a fait le choix de faire de son dispositif d'aides aux collectivités une de ses priorités, en le confortant financièrement via un montant d'aides de 48 millions d'euros sur 2021-2023, soit 9 millions d'euros de plus que l'enveloppe précédente, traduisant ainsi son double engagement en faveur de la relance économique et de la transition écologique. Ce sont au total 2 506 opérations qui seront accompagnées dont 630 au titre de la transition écologique, générant un montant prévisionnel de travaux de 280 millions d'euros.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le département et chaque collectivité.

M. le maire présente au conseil le **Contrat de Solidarité Communale 2021-2023** exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Approuve le Contrat départemental - CSC - 2021-2023, Autorise le maire à signer ce Contrat.

13 • Questions diverses

⇒ Travaux espace public-zone humide :

Monsieur le maire expose l'avancement des travaux :

- la mare n'est pas encore étanche.
- le raccordement à la source n'est pas terminé, il manque la pierre de taille gravée qui provient des carrières de Bugeat.
- la serrurerie reste à réaliser.
- les plantations, ainsi que l'installation du mobilier seront effectuées au mois de novembre.

⇒ Encaissement chèques AXA

Monsieur Le maire explique au conseil municipal que suite aux bris de glace survenu sur le Berlingo, l'assureur AXA, a fait parvenir un chèque de 516,00 € correspondant aux frais de réparation effectuée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise monsieur le maire à encaisser ce chèque.

⇒ Licence IV

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que le permis d'exploitation de la licence IV est valable pour une durée de 10 ans.

L'attestation délivrée le 28/04/2011, est donc périmée depuis le 29/04/2021.

Conseil municipal

Si la licence reste plus de 5 ans sans exploitation, la mairie perd le permis d'exploitation.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré :

- De former une personne pour pouvoir utiliser à nouveau la licence IV,
- De faire un appel à bénévole dans le bulletin municipal pour trouver cette personne.

☛ Café associatif :

Monsieur le maire informe qu'une trentaine de questionnaires ont été retournés à la mairie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de repousser la date de dépôt de ces questionnaires au 31/01/2022.

☛ Réhabilitation de l'appartement au-dessus de la mairie :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le

cadre du plan de relance de l'état, une aide peut être attribuée à la commune pour réaliser des travaux d'amélioration énergétique. De ce fait il propose aux conseillers de réaliser dès maintenant un diagnostic énergétique.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité de réaliser ce dernier.

☛ Festivités de fin d'année :

Repas des aînés : 27 novembre.

Noël des enfants : 19 décembre.

Vœux du maire : 8 janvier.

☛ Salle des fêtes :

Pascale Marchand propose d'acheter une cafetière professionnelle afin de faire du café en grande quantité.

Le conseil municipal approuve cet achat.

NOUVEAUX TARIFS POUR LA COLLECTE HEBDOMADAIRE DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR L'ANNÉE 2022

Comme les années précédentes la facturation se fera en 2 fois.

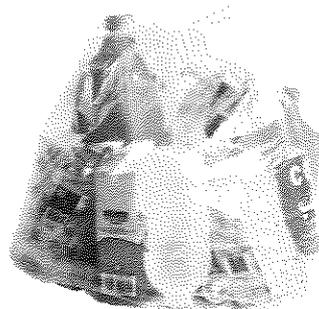
Code	Critères	2022
21	Particulier 1 personne	129,00 €
22	Particulier 2 personnes	166,00 €
23	Particulier 3 personnes	179,00 €
24	Particulier 4 personnes	198,00 €
25	Particulier 5 personnes	216,00 €
66	Tarif étudiant	63,00 €
26	Résidences secondaires	129,00 €
67	Gîtes Ruraux	129,00 €
27	Commerçants, bars, prof. Lib.,... cat.1	221,00 €
78	Administrations - Bureaux - Associations	221,00 €
79	Coiffeurs	221,00 €
80	Professions Libérales	221,00 €
82	Bars - Salons de thé	249,00 €
83	Artisans	249,00 €
84	Boulangers	269,00 €
85	Garages	269,00 €
86	Bouchers	307,00 €
87	Industriels	383,00 €
60	Communal (salle poly., mairie) T1	250,00 €
61	Communal (salle poly., mairie) T2	257,00 €
62	Communal (salle poly., mairie, école) T2	303,00 €
63	Communal (salle poly., mairie, école) T3	321,00 €
30	Restaurants	367,00 €

COLLECTE SELECTIVE

en PORTE à PORTE
année 2022

La collecte des sacs jaunes s'effectue tous les 15 jours.

Sortez bien votre sac la veille au soir.



CHAMPAGNAC LA NOAILLE

LE BOURG
LE JEUDI

06/01 - 20/01 - 03/02 - 17/02 - 03/03 - 17/03
31/03 - 14/04 - 28/04 - 12/05 - 27/05 - 09/06
23/06 - 07/07 - 21/07 - 04/08 - 18/08 - 01/09
15/09 - 29/09 - 13/10 - 27/10 - 10/11
24/11 - 08/12 - 22/12

CHAMPAGNAC LA NOAILLE

DANS LES VILLAGES
LE MERCREDI

05/01 - 19/01 - 02/02 - 16/02 - 02/03 - 16/03
30/03 - 13/04 - 27/04 - 11/05 - 25/05 - 08/06
22/06 - 06/07 - 20/07 - 03/08 - 17/08 - 31/08
14/09 - 28/09 - 12/10 - 26/10 - 09/11
23/11 - 07/12 - 21/12

Un doute... une question ?

N'hésitez pas à appeler au :

05.55.93.00.93

Service des ordures ménagères

93, Rue de la Borie

19300 EGLETONS

Tél: 05 55 93 00 93



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

TOURNEES DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE
POUR LES 20 COMMUNES, DEPUIS LE 1er JANVIER 2020
LE SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS A EVOLUE
UNE REDEVANCE DE 30 € EST DEMANDEE POUR CHAQUE ENLEVEMENT

JOUR	MOIS
5	janvier
9	février
16	mars
20	avril
25	mai
29	juin

JOUR	MOIS
3	août
7	septembre
12	octobre
16	novembre
21	décembre

Vie de la commune

GÎTES DE COMBRIGNAC

2021 restera une année record pour la location des gîtes de Combrignac : les gîtes ont été loués du 14 juillet à fin août sans discontinuer.

Sur le site de Gîtes de France, nous avons de bons retours sur la qualité, l'environnement et l'accueil des gîtes :

- « Beau gîte, calme, spacieux, bien équipé, accueil très chaleureux... »
- « Depuis 41 ans que nous séjournons dans des gîtes de France, c'est le premier aussi bien équipé, tout est parfait et tout ça avec un accueil chaleureux ... »
- « Endroit merveilleux comme au bout du monde, très ressourçant, agréable et très confortable, envie de revenir... »

Merci à Aurore pour son travail, sa disponibilité et son accueil auprès des locataires.

Chiffre d'affaires de ces dernières années :

2018 : 8 133 €

2019 : 7 266 €

2020 : 9 842 €

2021 : 14 025 € plus 30 % par rapport à 2020 et 48 % par rapport à 2019.

BROYEUR COMMUNAL

C'est la saison de la taille des végétaux, le broyage est un service gratuit pour chaque particulier de la commune. Petit rappel le broyeur ne peut être utilisé que par l'employé communal. N'hésitez pas à contacter la mairie.

VANDALISME À CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE !

Début octobre, le câble électrique de la station de relevage d'eau à La Vialatte a été volé ; la commune a été privée d'eau pendant quelques heures. Une enquête de gendarmerie a été ouverte.

Le 8 novembre dernier, le panneau d'affichage installé à l'entrée de l'étang du Prévôt côté Champagnac a été détruit. Une plainte a également été déposée à la gendarmerie.

NOS AMIS LES BÊTES

Des marcheurs sont régulièrement agressés par des chiens en liberté ou non gérés par leur maître. Récemment une personne se promenant sur la commune a été mordue, nécessitant quelques points de sutures, une piqûre antitétanique et un traitement d'antibiotiques. Nous vous rappelons l'arrêté municipal du 10/07/1996.

Article 1 : La divagation des chiens et des chats est interdite sur toute la commune.

Article 2 : Il est expressément demandé aux propriétaires de bien vouloir tenir leur chien en laisse lors des promenades ou de les garder à vue dans le cas d'aide à la conduite d'un troupeau.

Article 3 : Les chiens devront être attachés ou enfermés ou rester sous surveillance le reste du temps sous la responsabilité de leur propriétaire.

Toute divagation constatée pourra donner lieu aux sanctions prévues à cet effet.



JÉRÔME CLÉMENT-WILZ, RÉALISATEUR DE FILMS DOCUMENTAIRES

PARIS / GRAFFEUILLE

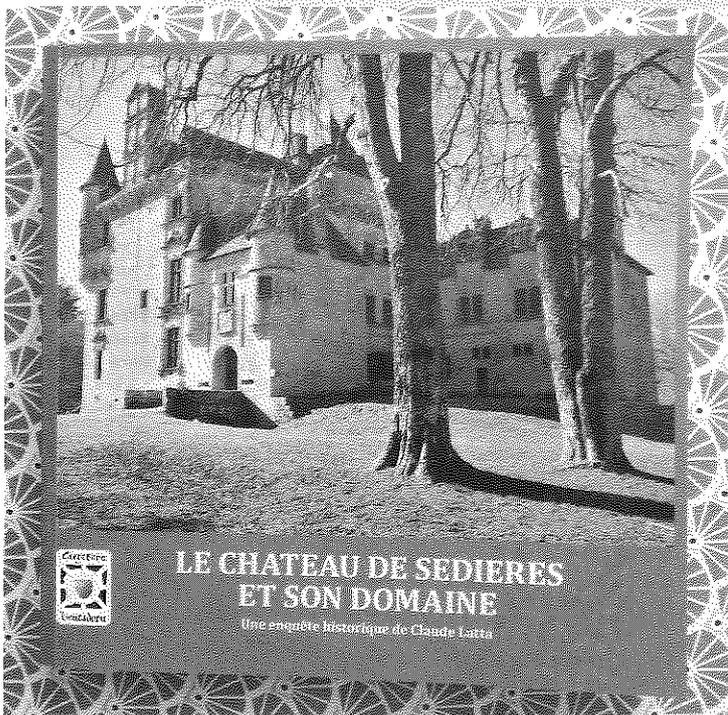
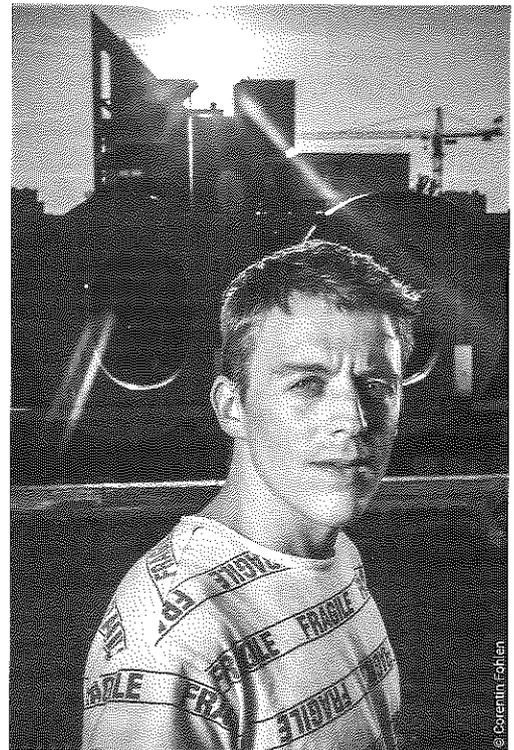
Le 19 janvier dernier, France 2 a mis à l'honneur un enfant du pays, Jérôme Clément-Wilz, en diffusant lors de l'émission « Infrarouge » présentée par Marie Drucker, son dernier film intitulé *L'Amour sous algorithme*. Il y explore l'envers des applications de rencontres, Tinder en l'occurrence, et ses conséquences sur les vies amoureuses.

On peut le visionner en replay sur le site de France 2, jusqu'au 21 mars 2022. Jérôme est un talentueux réalisateur et chef-opérateur de documentaires de création*, de séries documentaires, également de clips pour des artistes comme Rone ou Odezenne...

Des zones de guerre aux questions de genre, il filme, souvent sur le long cours, des personnages au destin hors-norme. Il a notamment réalisé *Un Baptême du Feu*, sur la première expérience de guerre pour de jeunes reporters, *Être Cheval*, sur la pratique du pony-play, ou *Quand tout le monde dort*, dans le monde de la fête libre...

Il passe beaucoup de temps dans la maison familiale de Graffeuille où il peut se ressourcer et travailler loin de l'agitation citadine.

*Un documentaire de création se distingue d'un documentaire classique dans sa démarche esthétique : il s'attache non seulement à décrire le réel mais à lui donner une forme originale et exprimer une subjectivité.



A Champagnac-la-Noaille,
où sont mes racines,
pour sa bibliothèque,
Hommage et amour de
l'auteur,
Claude Latta
Janv 2021

BIBLIOTHÈQUE

Nous avons le plaisir de pouvoir mettre en prêt le superbe livre dédié de Claude Latta sur le château de Sédières. Une belle découverte très imagée de ce patrimoine corrézien.

Ouverture de la bibliothèque, le dernier mardi de chaque mois de 15h à 16h30

25 janvier – 22 février – 29 mars – 26 avril
24 mai – 28 juin

Le mot des associations

LOU LIADOUR

Repas de fin d'année

Le club des aînés Lou Liadour s'est réuni pour son repas traditionnel le 19 octobre 2021 à la ferme auberge du Theillet à Saint-Pardoux-la-Croisille.

Dans ce magnifique cadre et autour d'un bon repas, les aînés ont eu le plaisir de se retrouver et de passer une excellente journée.

Assemblée générale 2022

L'assemblée générale du club des aînés Lou Liadour prévue en janvier est différée en raison du contexte sanitaire.



CLUEDO HISTORIQUE ORGANISÉ PAR LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DE HAUTE-CORRÈZE-VENTADOUR

CLUEDO SUR L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE JEUDI 11 AOÛT 2022 À 15H



Le Cluedo (en français indice) qu'est-ce que c'est ?

C'est un jeu de société dans lequel les joueurs doivent découvrir qui est l'auteur d'un crime.

Jeu familial gratuit sur l'histoire de la commune.

Nous vous tiendrons informés du déroulement de cet événement et espérons vous voir nombreux.

CHEZ NOUS À CHAMPAGNAC

L'équipe de « Chez-Nous à Champagnac-la-Noaille » retrouve ses adhérents(es) en ce début d'année 2022 avec le n° 52 de sa revue.

Le 24 septembre dernier a eu lieu l'assemblée générale, au cours de laquelle il a été procédé au renouvellement de son bureau (reconduction de la présidente, du vice-président/trésorier -adjoint, et du trésorier) et à l'élection d'une nouvelle secrétaire.

Le Musée des Vieux Outils a ouvert pour le

mois d'août et les Journées du Patrimoine avec une fréquentation du public en hausse par rapport aux années précédentes (ce qui est de bon augure).

Les différentes propositions et suggestions émises lors de l'A.G seront (nous l'espérons) mises en œuvre dans les semaines à venir, si le contexte sanitaire nous le permet.

Dans cette attente, bonne année sereine et positive à tous et toutes.

Elsa MONDOLONI

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

Joseph ECOMARD décédé le 07 décembre 2021 à Sévezergue.

NTE CHAMPAGNACOISE

d'administration s'est réuni le 14 décembre dernier en raison de la démission de David DEKARZ afin d'élire un nouveau bureau.

Le bureau a ainsi constitué :

Présidente : Pascale MARCHAND

Vice-présidente : Frédéric STIEVENARD conjointement avec Marie-Christine MAUDOUR

Treasurière : Aurélie KESSEN

Secrétaire : Laurence STIEVENARD

Président adjoint : Christian MONDOLONI

Les élections du deuxième semestre 2021 ont été nombreuses, tant pour les élections municipales que pour celles des associations. Les élus et ceux qui ont participé pour que tout se passe bien ont été nombreux.

LE 11 AOÛT : FESTIVAL DE LA LUZÈGE

(page suivante)

SEPTEMBRE : SOIRÉE CONCERT

Première partie, **Élise**, une jeune champagnacoise de 25 ans, a interprété quelques grands classiques de la musique classique en s'accompagnant avec sa guitare. Très apprécié, merci Élise !

Deuxième partie : le groupe **LES AUTRES**, trois garçons ; musiciens, comédiens, chansonniers. Nous avons apprécié une excellente soirée avec leurs chansons drôles ou émouvantes. Nous comptons sur leur retour l'été prochain.

LE 31 OCTOBRE : HALLOWEEN 3

Les grands étaient nombreux pour cette soirée d'Halloween. Costumés et maquillés, ils ont déambulé dans le village champagnac sous une pluie battante. La collecte a été fructueuse, un grand merci à tous les habitants qui ont donné avec beaucoup de générosité.

DIMANCHE 14 NOVEMBRE : SUPER LOTO 4

Un énorme succès pour la reprise de cette activité avec une salle des fêtes pleine à craquer. De nombreux lots pour une valeur globale d'environ 2 000 € ont été distribués.

Deux gagnants ex-æquo se sont partagés le super lot d'un bon d'achat de 300 € chez Super U.

SAMEDI 4 DÉCEMBRE : JOURNÉE DU TÉLÉTHON

Une marche pédagogique « Le sentier des étoiles » était prévue mais la météo n'a pas permis de la réaliser. Des jeux de société pour enfants et adultes ainsi qu'une pêche à la ligne pour les plus petits ont animé la journée. La vente de produits au profit du Téléthon, la petite cotisation pour participer aux jeux, la buvette et les pâtisseries ainsi que les dons ont permis de récolter environ 300 €.

PROGRAMME POUR 2022 (si la situation sanitaire le permet) :

Dimanche 6 mars : ARTHUS SPECTACLES : Autour d'un orgue de barbarie Arthus n'est pas un magicien, n'est pas un simple chanteur, c'est un personnage...

Samedi 9 avril : soirée danse country sous forme d'apéro concert avec le groupe LITTLE STEP DANSEUR de St Fortunade.

Samedi 28 mai : soirée irlandaise avec le groupe URBAN FOLKY, Auteurs compositeurs et interprètes ce sont 5 musiciens qui sillonnent les salles et les festivals depuis de nombreuses années (festival interceltique de Lorient).

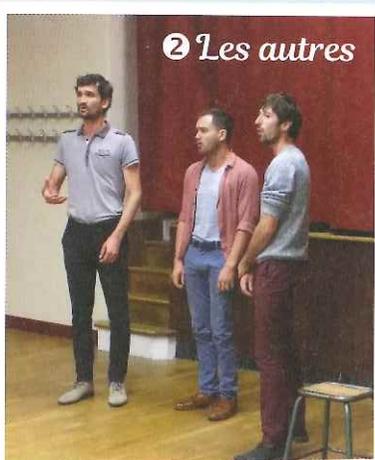
Samedi 18 juin : concert spectacle en extérieur avec LÉZ'ARTS & SALAMANDRE

Week-end du 15 -16 et 17 juillet fête de Champagnac : chorale dans l'église, concours de pétanque, musique, jeux, repas, feu d'artifice... sont au programme.

Vous pouvez suivre notre activité sur le site Facebook de « L'entente champagnacoise ».



1 Élise



2 Les autres



3

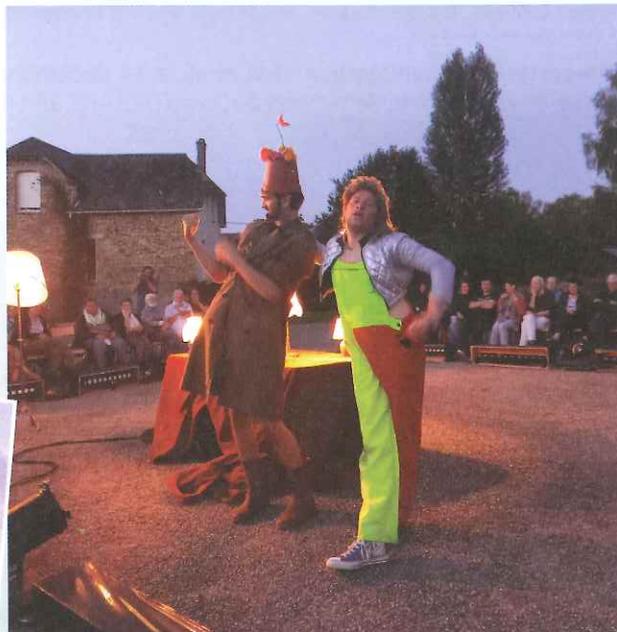


3 Halloween

FESTIVAL DE LA LUZÈGE

UNE SOIRÉE AVEC ALICE ET LE THÉÂTRE DE LA LUZÈGE

Le 11 août dernier, pour la cinquième année consécutive, Champagnac a accueilli ce rendez-vous incontournable de l'été en Haute-Corrèze qu'est le festival de la Luzège. Ce fut un vrai bonheur de retrouver cette troupe de jeunes comédiens talentueux, avec leur version d'*Alice au pays des merveilles*. Une soirée réussie, selon leur recette habituelle : un spectacle en plein air, convivial et familial, et une proximité avec le public qui s'est prolongée grâce à la buvette assurée par les bénévoles de l'Entente champagnacoise !



Prochain rendez-vous avec le festival mercredi 10 août 2022 avec *Cyrano de Bergerac*.

SYNDICAT DE L'ÉTANG PRÉVÔT

La saison de pêche 2021 s'est terminée comme chaque année le dernier dimanche d'octobre. Cependant, il est possible de continuer à pratiquer votre passion jusqu'au dernier dimanche de janvier 2022 en *no kill* (remise à l'eau des poissons), sans appât naturel, avec la carte annuelle ou la carte à la journée que vous trouverez aux points de vente habituels.

Pour cette saison 2021, la fréquentation a été bonne, avec de plus en plus de

pêcheurs pratiquant le *no kill*. La recette des ventes de cartes a atteint 4 485 €.

Les Floatubeurs du Limousin, groupe de passionnés de pêche aux carnassiers, se sont retrouvés le 10 juillet au Prévôt pour un concours très convivial. Belle journée, faite de rencontres, d'échanges, de partages... et de belles prises qui ont toutes regagné l'eau.

Le Prévôt est aussi un lieu chargé de souvenirs qui se construisent depuis

toujours en famille ou entre amis, sur la plage ou à la pêche.

Ange et Damien, pêcheurs locaux, en sont le parfait exemple. Damien transmet sa passion de la pêche à son fils Ange sur notre étang qui n'a plus de secret pour eux au vu des nombreuses prises cette année (toutes remises à l'eau ! Merci !).

C'est dans cet esprit de famille, de tradition, de transmission, de convivialité, de partage, de respect des poissons que nous pourrions maintenir une pêche accessible financièrement au plus grand nombre. Une réflexion est en cours, notamment afin de permettre aux ados de pratiquer leur passion dans les meilleures conditions.

Comme promis le repêchage déjà réservé sera à la hauteur des recettes.

Des nouveautés vous attendent pour 2022, patience elles vous seront dévoilées pour l'ouverture !

Le Prévôt est un bien public patrimonial très précieux qui se doit d'être préservé, protégé, enrichi et accessible au plus grand nombre dans le respect de ce site remarquable.

Mathieu PRESSET

